

CAP TAILLEUR DE PIERRE



Vers quel métier ?

• **Titulaire du CAP Tailleur de pierre**, vous travaillez dans les entreprises du bâtiment ou des carrières et matériaux. (Extraction et travail de la pierre). Vous pouvez aussi intervenir dans des entreprises des domaines du monument historique ou commémoratif.

Pré-requis, conditions d'accès

Par la voie de l'apprentissage :

• Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3^e) au début de la formation.

Sans condition d'âge pour les personnes :

- Reconnues travailleur handicapé.
- Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme.
- Sur la liste des sportifs de haut niveau.

Par la voie de la formation continue

En contrat de professionnalisation :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation.
- Demandeur d'emploi d'au moins 26 ans.
- Bénéficiaires de minima sociaux.

Autres dispositifs :

- Salariés, retraités, demandeurs d'emploi.

Examen

- Diplôme d'État délivré par le ministère de l'Éducation Nationale.
- RNCP : N° 16129 - Certif info : N° 80757.

Poursuites d'études

- **CAP graveur sur pierre.**
- **CAP marbrier du bâtiment et de la décoration.**
- **MC graveur sur pierre.**
- **Bac pro artisanat et métiers d'art option arts de la pierre.**
- **Bac pro interventions sur le patrimoine bâti.**
- **BP métiers de la pierre.**

Un tremplin pour

- Une insertion professionnelle.
- L'apprentissage apporte une expérience professionnelle et facilite l'entrée dans la vie active.

Tarifs

- **Formation gratuite** - frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration).
Voir tarifs sur notre site internet.
- Pour les adultes : frais de formation, *nous consulter pour plus de détails.*

Accessibilité handicap

- Bâtiment aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **Accessibilité à la formation :** *nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap.*

Durée

- **Rentrée en septembre.**
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, *nous consulter.*
- **2 ans** en apprentissage ou contrat pro (26 semaines à la MFR et 68 semaines en entreprise).
- **1 an** en année connexe après un CAP. Uniquement sur la formation des modules professionnels.
- **10 mois** en formation adulte VISA METIERS (20 semaines à la MFR et 15 semaines en entreprise).

Rythme d'alternance

- 1 à 2 semaines au CFA/MFR
- 2 à 3 semaines en entreprise

Statuts

- Scolaire Ministère Agriculture.
- Apprentissage (Jusqu'à 30 ans, prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration).
- Contrat de professionnalisation.
- Formation pour adultes.

→ La Formation en ENTREPRISE

Type d'entreprise d'accueil

- Entreprise spécialisée dans la restauration de monuments historiques ou entreprise du bâtiment contribuant à la rénovation et à la restauration d'ouvrages de toute nature.

Activités réalisables par le jeune en entreprise

- Identifier l'environnement de son intervention, respecter les prescriptions et définir l'ouvrage ainsi que les règles de sécurité.
- Être autonome lors d'un exercice isolé selon la nature des travaux.
- Travailler en collaboration avec une équipe et avoir le sens de la communication avec les autres intervenants du chantier.

→ La Formation en CFA/MFR

Objectifs et contenus de la formation

Compétences professionnelles

- Tailler (découper) le matériau naturel (calcaire, granit, grès...) manuellement et à l'aide de machines.
- Effectuer la pose, le ravalement, stéréotomie, le dallage, le revêtement (sur le chantier).

Enseignement professionnel

- Technologie.
- Dessin technique.
- Lecture de plans.
- Travaux pratiques.
- Méthodologie de travail.
- Intervenant.
- Mise en commun de l'exploitation de vécus.

Enseignement général

- Expression française.
- Mathématiques.
- Sciences physiques.
- Histoire/Géographie.
- Sport (eps).
- Prévention santé environnement (PSE).
- Anglais.

Les + de la formation

- Mobilité Européenne et Internationale.
- Formation à l'utilisation en sécurité d'échafaudage fixe et roulant.